

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SEPT DECEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT

L'AN DEUX MIL DIX HUIT

Le 7 DECEMBRE

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Monia FAYOLLE, Stéfania FLORY, Ginette GARNIER, Sylvie JERDON, Sophie MONTAGNIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Emilie SOLLIER, Renée TORRES, Béatrice BOULANGE et Messieurs Jean-Marc CHAPPAZ, Gérard CROYET, Pierre GRATALOUP, Hugues JEANTET, Michel LAGIER, Jacques MEILHON, Mario SCARNA, Éric BESSEY, Jean Claude CORBIN, Laurent FOURGEROUX, Jean Luc DUVILLARD.

Pouvoirs :

**M. Jacques FORAT donne pouvoir à Mme Anne-Virginie POUSSE
M. Patrick BOUVET donne pouvoir à M. Bernard ROMIER
Mme Chantal VARAGNAT donne pouvoir à Mme Renée TORRES
M. Eric PRADAT donne pouvoir à M. Jacques MEILHON
M. Bernard GUY donne pouvoir à M. Hugues JEANTET
Mme Laurence MEUNIER donne pouvoir à Mme Ginette GARNIER**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mario SCARNA

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 22
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 6
NOMBRE D'ABSENTS EXCUSES : 1**

CONVOCAION EN DATE : 30 novembre 2018

DATE D'AFFICHAGE : 14 décembre 2018

OBJET : tarifs relatifs au cimetière communal

n°2018/057

Il convient pour le Conseil Municipal de fixer les dispositions générales et particulières applicables aux différentes opérations funéraires et à la sécurité des personnes au cimetière.

Vu la délibération n° 2017/112 en date du 15 décembre 2017 fixant les tarifs

Il s'avère que, lors des reprises de concessions, certains monuments funéraires restent sur place et ne sont pas évacués par les sociétés effectuant les reprises. La commune est en droit de vendre des monuments funéraires libre de corps, il est donc nécessaire de compléter la grille tarifaire des concessions du cimetière.

Il est proposé d'actualiser la grille tarifaire du cimetière communal
Oui l'exposé du maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

28 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- **DECIDE** d'instaurer les tarifs relatifs au cimetière communal

1° ACHAT et RENOUELEMENT

Durée	columbarium	tombe		cavurne	caveau provisoire	jardin du souvenir
		1 emplacement	2 emplacements			
15 ans	268	160	320	215	8 €/ semaine	taxe de dispersion : 85 €
30 ans	535	320	640	430	20 € / mois	
50 ans	965	590	1180	750	renouvelable	

2° PRESTATIONS DIVERSES

Vente de monuments abandonnés (caveaux, stèles, soubassement ou socle). Le prix sera fixé suivant le prix du marché du neuf divisé par deux.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME A
L'ORIGINAL

Bernard ROMIER
Maire de GREZIEU LA VARENNE

